

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Magnolias en réunion ordinaire.

Nombres de Membres

Date de Convocation : Le 28 août 2026

Afférent au Conseil Municipal : 15

Présents : 11

Présents : BAUDOUIN Wilfried, BONNET Guillaume, DAS NEVES José, GAILLARD Sophie, GUINARD Céline, MACOUIN Martine, MERCERON Marie-Laure, MICOU Corine, OWCZAREK Sonia, ROSSARD Anthony, TRAMAUX Julien

Excusés : CHARPENTIER José, RENKIN Emmanuel, CAILLAUD RUALT Agathe qui donne pouvoir à Anthony ROSSARD, DENISSON Michael qui donne pouvoir à Corine MICOU

Absents :

La séance a été ouverte à 20h35 sous La Présidence de Madame Corine MICOU, Maire, qui a constaté que le quorum était atteint.

Secrétaire de séance : Madame GAILLARD Sophie est élue secrétaire de séance à l'unanimité et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Secrétaire auxiliaire : Le Conseil a choisi Madame GEAY Carine pour secrétaire auxiliaire.

Madame la Maire poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Validation dernier PV
- Délibération création poste agent technique communal
- Délibération devis tracteur
- Travaux locatif communal Rue de la Maille d'Or
- Date présentation PNR avec le Pays
- Date présentation SECO
- Questions diverses
 - Barrières de cimetière
 - Rencontre avec Monsieur PICAUVILLE
 - Rencontre avec des habitants vétéristes

✓ **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion** :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2026 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé avec :

12 Voix pour (dont 2 avec procuration)

1 Abstention

1 Contre (demande par mail)

Création poste agent technique

Madame la Maire fait part de son constat face au surcroît d'activité de l'agent technique actuel, accentué par l'entretien à venir du nouveau parc du centre bourg nécessitant des tontes différenciées.

Madame la Maire propose donc la création d'un poste d'agent technique communal avec un temps de travail de 35h hebdomadaire et une publication de poste pour un début de contrat le 1^{er} décembre 2026.

Dans l'attente de la mise en place de ce poste, un recrutement a été réalisé le 1^{er} septembre 2026 sous contrat intérimaire à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour une période de 3 mois (du 01/09/2026 au 30/11/2026).

Ce dernier est en charge de l'entretien du parc, du fleurissement de la commune en binôme avec l'agent technique déjà en poste pour faciliter les entretiens de voirie et des biens communaux. Il possède des compétences en maçonnerie et connaît bien la commune.

Il est rappelé que la commune a longtemps compté au moins 2 ETP (Équivalent Temps Plein) pour ce type de poste grâce aux emplois aidés.

Validation devis tracteur

Madame la Maire explique que le tracteur actuel de la commune est très âgé (plus de 35 ans) et nécessite beaucoup d'entretien (fuite d'huile notamment).

Madame la Maire présente 4 devis de tracteurs en précisant qu'elle s'est rendue avec l'agent technique communal dans les entreprises de fournitures agricoles pour essayer le matériel proposé.

Les élus ont reçu en amont du conseil les devis :

Il s'agit de tracteurs de 3 à 4 cylindres, d'une puissance de 90 à 103 cv équipés d'un chargeur.

L'usage de ce tracteur n'est pas intensif sur la commune mais son dimensionnement prend en compte la possibilité d'adapter d'autres accessoires pour anticiper les besoins à venir. Ces derniers pourraient être partagés entre communes.

Après discussion des élus du conseil, il a été décidé de retenir la proposition du tracteur de l'entreprise SCAR située à Faye sue Ardin.

Un délai de 6 semaines est à prévoir pour la livraison.

Les raisons évoquées pour la retenue de ce tracteur sont, en outre de sa proximité pour l'entretien du tracteur, la place disponible dans la cabine pour le transport de deux agents, un meilleur angle de braquage par rapport aux autres modèles pour faciliter les manœuvres dans le bourg, les possibilités supérieures de levage et la facilité de conduite.

Madame la Maire propose que soit ajouté lors de la conclusion de la vente une clause pour qu'un délai raisonnable soit appliqué lors des entretiens du tracteur à la concession, tracteur qui est garantie 5 ans.

Le conseil municipal valide l'achat du tracteur à l'unanimité.

Travaux locatif communal Rue de la Maille d'Or

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite au départ du locataire Rue de la Maille d'Or en juillet dernier, un état des lieux a été fait le 6 août dernier.

Madame la Maire laisse la parole aux membres du conseil présent ce jour-là.

Mme GAILLARD prend la parole et présente la maison.

Il s'agit d'une maison ancienne qui servait de logement pour les enseignants de l'école primaire.

Elle est composée de trois niveaux superposés de même superficie desservis par un escalier central. Elle compte actuellement trois chambres et un espace grenier (étage 1 et 2) et deux pièces de vie au rez-de-chaussée pour une superficie totale de l'ordre de 100 m².

Suite aux diagnostics établis en janvier 2026, quelques petits points d'électricité sont à résoudre en raison principalement d'ampoule au bout d'une douille impliquant des risques de contact direct. Le tableau électrique est conforme dans son ensemble, hormis un disjoncteur à revoir.

Le mode de chauffage est électrique et est ancien (avec des convecteurs non programmables). Il faut envisager de les changer pour gagner en dépense d'énergie (estimation annuelle du DPE 2050 à 2820 euros d'électricité par an comprenant le chauffage, la production d'eau chaude et les usages avec une classe énergétique D.

La maison a besoin d'un rafraîchissement de la peinture des murs, plafonds et porte d'entrée. Des devis auprès d'entreprises de peinture vont être réalisés.

L'aménagement intérieur ne correspond plus aux standards actuels de la location pour l'espace cuisine, l'entrée et une chambre demeure sans dressing.

Une visite pour les élus de la maison est prévue le mardi 8 septembre, en plus de celle du 6 août dernier, afin que chacun puisse se rendre compte de l'état de la maison.

Date de présentation du PNR

Madame la Maire explique qu'une présentation aux nouveaux conseillers municipaux du PNR (Parc Naturel Régional) est nécessaire afin qu'ils puissent en connaître les enjeux.

En effet, la commune de Faye sur Ardin est en zone Natura 2000 ce qui permet d'obtenir des subventions (dotation de 12 000€ / an) qui serait doublée avec la mise en place du PNR. Une cotisation sera demandée aux communes par habitant ainsi qu'à la Communauté de Commune. Il faudra faire préciser lors de cette intervention, les conséquences de l'entrée dans le PNR de la commune pour les propriétés foncières.

Une intervention sera programmée lors d'un prochain conseil municipal.

Pour plus d'informations : <https://www.pnr-gatine-poitevine.fr/accueil.html>

Date présentation SECO

Madame la Maire explique qu'une information du SECO est nécessaire aux nouveaux élus du conseil municipal.

Cette intervention a pour but de présenter le syndicat.

Une intervention sera programmée lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Questions diverses

○ Barrières de cimetière

Madame la Maire explique que la grande grille d'entrée du cimetière est en très mauvais état. Le pilier montre des fissures importantes et la grille est fragilisée et abîmée. Pour des raisons de sécurité d'accès au cimetière, la grille sera retirée et des devis seront réalisés pour son remplacement. Remarque : des inquiétudes sur l'évolution de fissures qui s'agrandissent au niveau de l'église Saint Vivien, sans doute en raison des périodes de sécheresse importantes cet été.

Après discussion, le conseil approuve.

○ Rencontre avec un habitant de la commune

Madame la maire explique qu'un habitant de la commune a souhaité la rencontrer au sujet des parcelles non constructibles n° B783, B786 et B787 adjacentes au parking de la mairie. Les parcelles doivent être mise en vente dans le cadre de la succession et le conseil municipal ne souhaite pas préempter, à l'unanimité.

○ Rencontre avec des habitants vététistes

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur BONNET Guillaume qui informe le conseil que 4 habitants de la commune ont souhaité rencontrer Mme la Maire et Monsieur Guillaume BONNET afin de leur mettre à disposition les douches du terrain de sport. Il est défini que lorsque le stade n'est pas loué, les douches seront mises à leur disposition, à raison de 4 à 5 fois par an avec une convention. Cela permettra de faire circuler l'eau dans les canalisations car ces dernières sont peu utilisées.

Le conseil municipal valide avec une abstention.

Madame la Maire informe le conseil que l'entreprise BONNEAU doit intervenir pour le remblaiement suite à l'effondrement de la Rue des Touches après le 31 août 2026 suivant leurs disponibilités.

Le conseil des jeunes reprendra ses activités à partir du 5 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôture la séance à 22h45.

La secrétaire de séance
GAILLARD Sophie

La Maire
MICOU Corine